

# DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Auteur / émetteur	Relevé de décision suite à la commission locale du	Date de la réunion
- V.Galpin	27 mars 2023	27/03/23

PARTICIPANTS	DIFFUSION	
- Membres de la commission locale	- Membres de la commission locale	

# POINTS ABORDÉS Ordre du jour de la réunion: Cette commission Locale sera l'occasion pour le bureau d'études PAUME de présenter le projet règlementaire et les derniers éléments du projet du PSMV d'Angers avant un vote de la commission locale Vous trouverez toutes les pièces du projet règlementaire sous le lien suivant : https://pydio.aup.provectio.eu/public/950115 Ou sur le site d'Angers Loire Métropole : Site Patrimonial Remarquable : AngersLoireMetropole.fr LE CONTENU DU PSMV PAR THÉMATIQUES INTERVENTION SUR LE BÂTI EXISTANT ESPACES LIBRES ET BIODIVERSITÉ RÈGLES URBAINES ET ENCADREMENT DES CONSTRUCTIONS NEUVES EQUILIBRE DES FONCTIONS URBAINES SITES À ENJEUX AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS BILAN CONCERTATION & PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA PROCÉDURE

# Principales questions et remarques :

### Remarques:

- -Mme Dupas (LPO) souhaite que les remarques qu'elle a faite sur la fiche conseil « renaturer la ville » soient prises en compte. Elle indique que la présence d'habitat dans le bâti set fréquente et qu'il faudra en tenir compte dans le cas de réhabilitation de bâtiment.
- → Céline Viaud (PAUME) précise qu'il sera possible de faire des ajouts si ils sont consignés dans ce compte rendu (voir ajustements présentés ce jour) ou des remarques seront possible lors de l'enquête publique qui devrait se tenir à l'automne 2023.
- -La CCI rappelle qu'il faut permettre les entrepôts liés à la logistique urbaine décarbonée.
- → Cette remarque a été prise en compte dans le règlement du PSMV
- -Sur l'îlot des Jacobins (ancienne gendarmerie) PAUME présente les bâtiments qui seront protégés au titre du PSMV compris les bâtiments aujourd'hui qui sont dans l'emprise du collège.
- →M. Massin Legoff précise que le bâtiment très étroit qui ne sera pas protégé pourrait être l'ancienne bibliothèque des Jacobins au regard de sa configuration compatible avec cet usage.
- →Céline Viaud (paume) précise que les sous-sols seront conservés.
- -A propos des OAP, PAUME précise qu'il faut considérer que ce sont des réservoirs de projets à long terme.
- -M. Massin-Legoff demande ce qu'il se passe en cas de découverte fortuite, non programmée, où l'on découvre, en cours d'instruction, quelque chose d'exceptionnel (...) ?
- → Céline Viaud (PAUME) précise qu'il existe la règlementation sur les découvertes fortuites, même hors PSMV la question règlementaire des découvertes fortuites existe.
- -M.Paul logna Prat évoque le projet au 6 rue Auguste Michel, j'ai vu que le permis de construire avait été affiché sur la façade. Vous avez donc accordé le permis de construire ?

Vous nous avez indiqué l'autre fois que, compte tenu du PLU, vous n'aviez pas la possibilité de refuser le permis de construire. Il a donc été accordé. J'ai été moyennement rassuré parce que l'ABF a dit qu'il avait donné son accord. Vous mettez donc en conformité le permis de construire que vous venez d'accorder avec le PSMV qu'on va adopter ?

- → Valérie Galpin (ALM) précise que le permis a été délivré à ce moment-là l'emprise était constructible dans le PLUi, on n'avait pas de moyen de s'y opposer. L'architecte des bâtiments de France non plus. Nous avons essayé d'améliorer le projet avec l'ABF.
- → Gabriel Turquet de Beauregard explique que le dossier a été instruit il y a un peu plus d'un an. Il a été instruit dans le cadre règlementaire dans lequel il était, en l'occurrence le Site Patrimonial Remarquable, qui ne définit pas la constructibilité.

# Conclusion et vote de la commission

- Conformément au Code du Patrimoine l'avis de la commission locale est recueilli sur le projet de PSMV avant délibération par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole qui aura lieu le 9 mai prochain.
- Le quorum institué par le règlement article IV est respecté puisque plus de la moitié plus un des membres composant la commission et détenant une voix délibérative plus est présent. Voir feuille de présence ci-jointe
- Pouvoirs donnés :
  - Membres de droit
  - -Dans cette Commission, siège en tant que membre de droit le Président d'Angers Loire Métropole, qui, ayant dû quitter la Commission, a donné pouvoir à Mme LEMIERRE.
  - -Le Maire d'Angers est représenté par Mme Marie-Isabelle LEMIERRE en tant que suppléante
  - -Le Préfet, qui co-préside cette Commission, est représenté par Madame GALLARD.
  - -Le Directeur Régional des Affaires Culturelles n'a pas donné de pouvoir.

- -L'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD, est présent.
- Figurent ensuite les membres élus désignés par le Conseil Communautaire :
- Roch BRANCOUR;
- Roselyne BIENVENUE, n'a pas pu rester jusqu'à la fin de la Commission et a donné pouvoir à Roch BRANCOUR;
- Maryse CHRETIEN en tant que suppléante de Roch BRANCOUR, ne votera pas puisque M. BRANCOUR est présent ;
- Nicolas DUFETEL;
- Jacques-Olivier MARTIN, absent et n'a pas donné pouvoir ;
- Marina PAILLOCHER, a dû quitter la Commission avant la fin et a donné pouvoir à M. Dufetel.

# - Au titre des représentants d'Associations et des personnalités qualifiées :

- Paul IOGNA PRAT (Renaissance de la Doutre);
- Guy MASSIN LEGOFF (Les Amis du Vieil Angers);
- Dominique VIARD (les Amis de la Cité);
- Reine DUPAS (LPO);
- Jacques BUREL (Fondation du Patrimoine), absent et représenté par son suppléant Gérard SANZAY;
- David COUZIN (DREAL);
- Thierry PELOQUET (Département du Maine et Loire);
- Denis TRAET (CAPEB 49);
- Jean-Pierre DUCOS (CAUE 49);
- Dominique GAZEAU pour La CCI.

Ainsi, seuls la DRAC et Jacques-Olivier MARTIN ne sont pas représentés et absents.

### Conclusion du vote

Toutes les personnes présentes votent favorablement à l'adoption du projet du PSMV.

La procédure en cours va pouvoir se poursuivre, malgré une incertitude sur les délais de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture du 6 juillet à laquelle la collectivité souhaite soumettre son projet de PSMV.

Paul IOGNA PRAT tient à féliciter le travail remarquable qui été mené, notamment par Céline VIAUD. Céline VIAUD remercie :

- les membres de la Commission pour leur écoute ;
- les Associations sur le travail de terrain et le contact avec les propriétaires ;
- le groupe de travail Gabriel DE BEAUREGARD et Stéphanie ??qui se sont rendu disponible pour le dossier ;
- Audrey JANVIER pour sa relecture juridique « fantastique » ;
- Remerciements tout particuliers à Valérie GALPIN, qui a énormément travaillé sur ce dossier, a permis de tenir le calendrier, et dont l'efficace et la compétence ont été remarquables.